



1277-22

DECISION N° /D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/Nm du

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°D13-217/AONO/MINSANTE/SG/UCS /CSPM-PNLP/2024 du 27 juillet 2024 pour la production et la distribution des affiches relatives à la prévention et la prise en charge du paludisme.

(Financement Fonds Mondial – GC7)

20 OCT 2025

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;
Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°D13-217/AONO/MINSANTE/SG/UCS /CSPM-PNLP/2024 du 27 juillet 2024 pour la production et la distribution des affiches relatives à la prévention et la prise en charge du paludisme ;
Vu la lettre n°022 du 31 juillet 2025 portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres Ouvert en procédure d'urgence N°D13-217/AONO/MINSANTE/SG/UCS/CSPM-PNLP/2024 du 27 juillet 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré attributaire de de l'Appel d'Offres Ouvert en procédure d'urgence N°D13-217/AONO/MINSANTE/SG/UCS /CSPM-PNLP/2024 du 27 juillet 2024 pour la production et la distribution des affiches relatives à la prévention et la prise en charge du paludisme :

Nom du soumissionnaire	Intitulé	Montant TTC (FCFA)	Délai et lieux de livraison
MBC BUSINESS SERVICE SARL B.P : 4120 Douala	Production et distribution de 30 000 affiches sur la prévention et la prise en charge du paludisme	89 437 500	Trente (30) jours dans Groupes Techniques Régionaux de Lutte contre le Paludisme

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CSPM-PNLP ;
- GTC/PNLP ;
- Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- Intéressé ;
- Archives/chronos.



20 OCT 2025